

Pont-Péan

LETTRE D'INFORMATION #6

FÉVRIER 2022

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Plusieurs échéances électorales importantes, se tiendront durant l'année 2022.

1 ^{er} tour élections présidentielles	dimanche 10/04/22
2 ^e tour élections présidentielles	dimanche 24/04/22
1 ^{er} tour élections législatives	dimanche 12/06/22
2 ^e tour élections législatives	dimanche 19/06/22

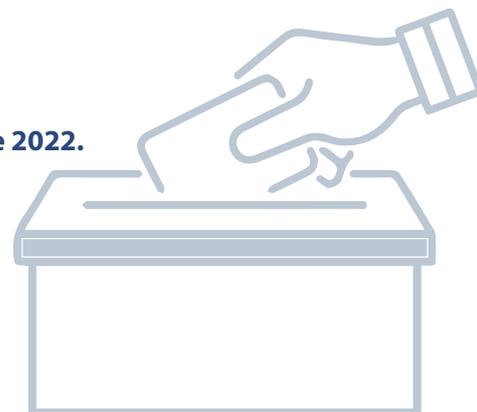
Vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales et pouvoir participer au scrutin des présidentielles 2022, et vous avez jusqu'au 6 mai 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales et pouvoir participer au scrutin des législatives.

Les jeunes majeurs qui ne se seraient pas faits recensés en 2021 doivent effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales pour pouvoir voter.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite.

Vous pouvez vous inscrire :

- **En ligne**, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- **En mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- **Par courrier adressé à votre mairie**, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.



Vous recevrez une nouvelle carte électorale

Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales recevront une nouvelle carte électorale par courrier à leur domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection.

CÉRÉMONIE DE LA CITOYENNETÉ Samedi 26 mars 2022

Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans ou auront 18 ans d'ici le 10 avril 2022 sont invités à recevoir leur carte électorale à l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté organisée par le Maire, le samedi 26 mars 2022, à 11 h, salle du conseil en mairie.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CANDÉLABRES

Un intérêt économique et écologique

Dans le cadre d'un plan pluriannuel de modernisation de l'éclairage public, Rennes Métropole effectue courant janvier des **travaux de remplacement des lampadaires allée des Ajoncs, rue de Bellevue et allée de la Lande.**

Pendant cette période, les conditions de circulation, de stationnement et d'accès aux propriétés sont maintenues dans la mesure du possible. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les candélabres vétustes et énergivores sont remplacés par des mobiliers de nouvelle génération (LED) avec une meilleure qualité d'éclairage permettant de consommer moins d'énergie tout en limitant les nuisances lumineuses. Ainsi ces travaux sont bons pour les finances communales et s'inscrivent dans une volonté de préserver ou restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne.

La Trame noire, qu'est-ce que c'est ?

Compte tenu de la dégradation, de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels causées par la lumière artificielle, il apparaît indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire. Elle peut être définie comme l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Cette réflexion mobilisant acteurs et réconciliant biodiversité et activités locales intervient dans le cadre du travail entrepris par Rennes Métropole sur les trames noires.



LES DÉMARCHES D'URBANISME PEUVENT S'EFFECTUER EN LIGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes ont obligation de recevoir et instruire en ligne les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Il est possible de déposer numériquement un dossier d'autorisation d'urbanisme : permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, etc.

Le dépôt de dossiers au format papier reste possible, mais leur instruction sera menée de manière dématérialisée.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques, les élus de la métropole ont fait le choix de mettre en place une procédure dématérialisée unique pour 40 communes du territoire.

3 communes font exception :

Saint-Grégoire, Cesson-Sévigné et Bruz ont leur propre service de demande en ligne.

Un portail unique pour déposer vos dossiers

Pour permettre la dématérialisation des démarches d'urbanisme, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) est disponible :

- pour toutes les démarches d'urbanisme

<https://gnau-rennesmetropole.operis.fr/gnau/#/>

- pour les déclarations d'intention d'aliéner

https://gnau-rennesmetropole.operis.fr/gnau/?REF=accueil_DIA#/

- pour les déclarations de cession d'un fond de commerce

https://gnau-rennesmetropole.operis.fr/gnau/?REF=accueil_DCC#/

Une aide en ligne pour monter vos dossiers

Pour vous aider dans le montage de votre dossier d'autorisation d'urbanisme, la plateforme AD'AU mise en place par l'Etat, vous propose un accompagnement étape par étape.

- Consulter l'aide en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

QUI CONTACTER POUR SIGNALER UN PROBLÈME ?

Voirie, déchet et éclairage public, contactez Rennes Métropole

Rennes métropole a la compétence de la voirie, déchet et éclairage public sur tout le territoire métropolitain. Pour signaler un problème de gestion des déchets, lorsque votre bac n'a pas été collecté, par exemple, ou lorsque vous constatez la présence de déchets sur l'espace public, au pied des points d'apport volontaire notamment, en cas de problème d'éclairage public ou d'anomalie de voirie, un trou dans la chaussée, un engorgement d'égouts, Rennes métropole est votre interlocuteur.

Vous pouvez émettre votre requête directement sur la plate-forme en ligne dédiée, ou bien contacter les services par téléphone.

Signaler un problème en ligne <https://e-demarches.rennes.fr/Rennes/>

Déchets : 08 00 01 14 31 / Éclairage public : 02 23 62 18 90 / Voirie : 02 23 62 29 79

Incivilités, stationnement, mobilier urbain, espaces verts contactez la mairie de Pont-Péan

Pour tout autre problème, incivilités, stationnement, mobilier urbain, espaces verts la commune de Pont-Péan est votre interlocuteur.

Signaler un problème en ligne www.pontpean.fr

ou contacter la mairie : 02 99 52 41 70

Aménagement et entretien des rues : qui fait quoi ?



LE CIMETIÈRE

LE CIMETIÈRE SE DOTE D'UN SITE INTERNET

Le cimetière de Pont-Péan dispose d'un site internet qui rassemble de nombreuses informations pratiques sur les sépultures ou les concessions, les démarches à effectuer après un décès, ou encore la réglementation en vigueur.

Sur le site internet, je peux :

- rechercher une sépulture ou un défunt
- voir la liste des concessions échues ou en état d'abandon
- connaître les tarifs du cimetière
- consulter le plan

<https://cimetiere.gescime.com/pont-pean-cimetiere-35131>

LES CONCESSIONS ÉCHUES DANS LE CIMETIÈRE

Dans le cadre de la gestion du cimetière municipal, considérant que la commune doit disposer d'emplacements funéraires suffisants pour répondre à la demande des usagers, il apparaît nécessaire et opportun de procéder à la reprise des concessions échues et non renouvelées. Aussi un arrêté municipal en date du 17 janvier a été pris, dans lequel figure les 10 concessions concernées. Cet arrêté est consultable sur <https://cimetiere.gescime.com/pont-pean-cimetiere-35131>, en mairie et dans le panneau d'affichage du cimetière).

Les familles qui le souhaitent disposent jusqu'au 15 mars pour renouveler les concessions auprès de la mairie.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

L'arrêté préfectoral de référence du 10/07/2000 peut-être consulté à la mairie ou sur le site internet de l'ARS santé Bretagne. Par ailleurs, dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la santé, l'arrêté municipal en date du 30 juin 2011 N° 2011-025 de lutte contre les bruits de voisinage prévoit qu'à Pont-Péan, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion... sont interdits :

- les dimanches et jours fériés
- du lundi au samedi, de 12 h à 14 h et de 19 h à 8 h.

Qu'est-ce qu'un bruit de voisinage ?

« Les bruits de voisinage sont constitués par l'ensemble des bruits, à l'exception de ceux qui proviennent des infrastructures de transport et des véhicules qui y circulent, des aéronefs, des activités et des installations classées pour la protection de l'environnement et des bruits perçus à l'intérieur des mines, des carrières, de leurs dépendances et des établissements mentionnés à l'article L231-1 du code du travail », comme le précise l'article R1334-30 du code de la santé publique.

Les bruits se décomposent en 3 catégories :

- les bruits liés aux comportements d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, c'est-à-dire ceux qui proviennent notamment des cris d'animaux, de l'utilisation d'outils de jardinage ou de bricolage (article R 1334-31 du code de la santé publique) peuvent être sanctionnés par une amende de 3^{ème} classe soit 450 €.
- les bruits provenant des activités (professionnelles, sportives, culturelles, de loisirs organisées de façon habituelle) : articles R 1334-32 à 35 du code susvisé.
- les bruits provenant des chantiers (article R 1334-36 du même code).

Une amende de 5^{ème} classe, soit 1500 €, sanctionne ces deux dernières catégories de bruits. Les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme peuvent être sanctionnés à tout moment de la journée.

IMPÔTS ET FACTURES LOCALES, À QUI S'ADRESSER ?

À compter du 1^{er} janvier 2022, pour le paiement de vos impôts, votre interlocuteur sera le service des impôts des particuliers (SIP) de Rennes 1,

2, boulevard Magenta – CS 24432
35044 RENNES CEDEX

- du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h (sans rendez-vous)
- le lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h (sur rendez-vous)

Contact : <http://www.impots.gouv.fr>
Tél. 0 809 401 401

Concernant le paiement de vos factures locales (eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie...), la Trésorerie de Chartres-de-Bretagne reste votre interlocuteur.

Trésorerie de Chartres-de-Bretagne
rue Léo Lagrange – Site de La Conterie
t035007@dgfp.finances.gouv.fr - 02 99 41 24 25
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h

Vos solutions pour payer :

- en ligne sur <http://www.impots.gouv.fr>
- en espèce* ou par carte bancaire chez un buraliste partenaire agréé, **Le Pont-Péannais, 36 route de Nantes à Pont-Péan**

Retrouvez la liste complète des buralistes partenaires sur <http://impots.gouv.fr>.

* dans la limite de 300 €

PARTICIPEZ À LA PLANTATION DU VERGER DU MIDI

SAMEDI 26 FÉVRIER 2022, AU PARC DU MIDI

Dans le cadre du budget participatif 2021 de la Fabrique citoyenne pont-péannaïse, le projet de création d'un verger au parc du Midi a été retenu et va pouvoir débuter. Des pommiers, des poiriers, des pruniers et des cerisiers seront plantés dans le parc pour offrir aux Pont-Péannaïses un lieu de promenade agréable et des fruits à partager.

Aurélien Bertin, le porteur de projet, vous invite à le rejoindre, samedi 26 février à 10 h, au parc du Midi, pour participer au chantier de plantation. Que vous soyez jardinier pro ou occasionnel vous serez la ou le bienvenu-e.

Pour coordonner les travaux une brève rencontre est prévue, samedi 19 février, à 11 h, à la mairie, salle du conseil. Information et inscription : 06 30 87 29 38 – lesvergers35131@gmail.com

CCAS

CAFÉ DES AIDANTS

On peut se sentir seul-e et désemparé-e face à son rôle d'aidant. Un soutien vous est proposé avec Le Café des Aidants. Il s'agit d'un rendez-vous mensuel d'information et d'échanges ouvert aux proches aidants, avec une thématique différente chaque mois. Pour connaître la date, le thème et le lieu du prochain café des aidants :

■ <https://www.clic-alliages.fr/>

UNE AIDE POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Porté par le Clic Alli'ages, le dispositif ADA, est un accompagnement administratif à domicile en direction des personnes de plus de 60 ans. Avec l'avancée en âge, les démarches administratives peuvent apparaître compliquées, notamment du fait des nouveaux modes d'accès à l'information par Internet.

Un travailleur social peut vous aider à remplir un dossier et vous accompagner dans une démarche administrative. Ce service répond à un besoin ponctuel et non urgent.

Pour bénéficier de ce service, faites-vous connaître auprès de la mairie de Pont-Péan au 02 99 52 41 70.

LE CCAS A OFFERT DES COLIS DE NOËL AUX AÎNÉS

En cette fin d'année 2021 encore perturbée par la crise sanitaire, la municipalité, au travers du CCAS a tenu à exprimer sa solidarité envers les personnes dites "aînées". Ainsi quelques 280 colis de Noël ont été remis par les membres du CCAS et les élus du conseil municipal, aux Pont-Péannaïses de plus de soixante-dix ans, soit en porte-à-porte pour ceux qui vivent à leur domicile, soit dans les maisons de retraites du secteur.

Cette distribution fut propice à des échanges de quelques mots chaleureux et également l'occasion de présenter directement les vœux de la municipalité.

UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

MERCREDI 2 MARS 2022, À L'ESPACE BEAUSOLEIL

Sur les routes, les seniors sont particulièrement exposés aux risques d'accident. En 2016, ils étaient 886 à avoir perdu la vie sur la route, soit 25 % de la totalité de la mortalité routière alors qu'ils ne représentent que 19 % de la population*.

Face à ce constat l'association Clic Alli'ages en partenariat avec le CCAS de Pont-Péan organise une journée de sensibilisation aux bonnes pratiques de sécurité routière à l'attention des seniors. **Vous pourrez ainsi vous informer sur les évolutions du code de la route, les précautions en matière de sécurité routière en fonction de sa santé et des médicaments que l'on prend, comment remplir un constat amiable, et tester un simulateur 4 roues.**

L'objectif de cet événement est de permettre aux aînés de conduire plus longtemps et ainsi de rester autonome en toute sécurité.

Des conférences et des ateliers thématiques seront proposés, le mercredi 2 mars 2022, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h à l'espace Beausoleil.

Plusieurs partenaires s'associent à cette action, le département d'Ille-et-Vilaine, l'ARS, La Prévention Routière, Bien vieillir, Conférence des financeurs.

Événement gratuit, sur inscription auprès de la mairie 02 99 52 41 70, soumis au Pass sanitaire et conditionné aux mesures sanitaires en vigueur.

*Source : securite-routiere.gouv.fr

QU'EN PENSE LES PARENTS ?

LES RYTHMES SCOLAIRES

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

Pourquoi une enquête sur les rythmes scolaires ?

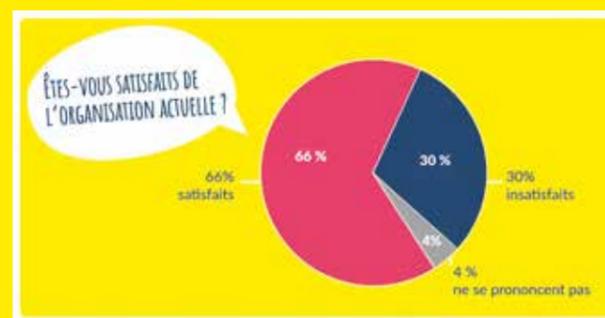
École sur 4 jours ou sur 4 jours et demi ? Un groupe de travail composé de représentants des parents d'élèves du groupe scolaire Lucie Aubrac, d'enseignants, d'agents de la collectivité et d'élus a réalisé une enquête afin de connaître l'opinion des

parents d'élèves concernant les rythmes scolaires.

Cette enquête complète la démarche de concertation menée par la collectivité auprès de tous les acteurs de la communauté éducative.

Les résultats de l'enquête

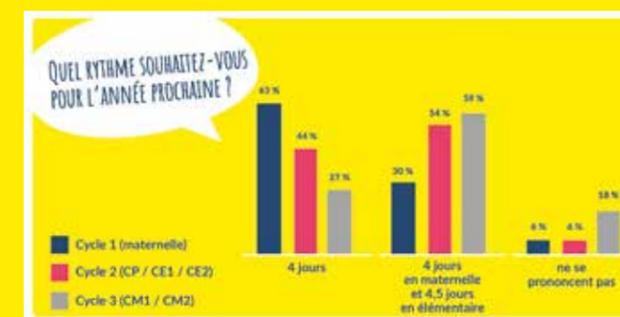
Un questionnaire en ligne a été envoyé à tous les parents le 22 novembre 2021. Au 1^{er} décembre date de clôture, 152 familles avaient répondu à ce sondage. Ce qui représente un taux de participation de 57 %.



66 % des participants ont déclaré être satisfaits des rythmes scolaires actuellement en place à Pont-Péan, contre 30 % d'insatisfaits et 4 % sans avis.



49 % des familles souhaitent un maintien de l'organisation actuelle, tandis que 40 % préfèrent un rythme de 4 jours d'école pour tous. 11 % ne se prononcent pas.



63 % des parents d'élèves de maternelle souhaitent un rythme scolaire sur 4 jours pour la rentrée 2022. 54 % des parents d'élèves de cycle 2 et 59 % de cycle 3 choisissent le maintien de l'organisation actuelle avec un rythme scolaire différencié, maternelle sur 4 jours et élémentaire sur 4,5 jours. 18 % des parents d'élèves de cycle 3 n'ont pas émis d'avis. Ce taux d'abstention peut s'expliquer par le fait que les élèves de CM2 quitteront le groupe scolaire à la rentrée prochaine.

38 familles ont ajouté des commentaires. Certains soulignent une plus grande fatigue des enfants qui suivent un rythme scolaire de 4,5 jours ou expriment des difficultés d'organisation lorsqu'il y a des fratries réparties dans différents cycles. Tandis que d'autres apprécient l'organisation des temps scolaires actuelle, ils notent que leurs enfants apprécient les TAP et y voient une chance qui leur est offerte d'ouverture d'esprit.

Les résultats de l'enquête montrent que les avis sur les rythmes scolaires sont partagés. Ce sondage est à l'image de la concertation publique qui s'est tenue le lundi 15 novembre 2021, où à la lumière de l'expression des parents présents, une position claire sur le meilleur rythme scolaire n'a pu être dégagée.

L'intégralité de l'analyse des résultats écrite par le Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse de la ville est disponible sur www.pontpean.fr

La prise de décision

DÉCEMBRE 2021

CONSEIL D'ÉCOLE

Présentation des résultats de l'enquête et vote.

JANVIER 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Vote en faveur d'un maintien de l'organisation actuelle des temps scolaires pour la rentrée de septembre 2022.

MARS 2022

AVIS DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE

SEPTEMBRE 2022

RENTRÉE SCOLAIRE

L'organisation des rythmes scolaires prendra effet à la rentrée 2022 et sera appliquée jusqu'à la rentrée 2025.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE

PENDANT LES VACANCES DE FÉVRIER

Comme à chaque période de vacances, se pose la question de ce que vont faire les enfants et ados. Afin d'y répondre, l'équipe du pôle enfance jeunesse de Pont-Péan vous a concocté un programme d'activités adapté à leur tranche d'âge, qui plaira à coup sûr à vos enfants.

Pour les enfants de 3 à 11 ans

Situé au cœur des équipements sportifs et scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert en période de vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 45.

L'équipe d'animation a pour objectif d'offrir aux enfants des vacances conviviales et ludiques où ils pourront découvrir de nouvelles activités, sportives, culturelles et artistiques, à leur rythme et selon leurs envies.

Les enfants sont accueillis par tranche d'âge, chaque groupe a une salle dédiée où les enfants accompagnés des animateurs s'approprient leur espace dès le début des vacances. Le premier jour de la semaine est dédié à l'aménagement des salles avec les enfants. Les animateurs et les animatrices présentent les activités et complètent le planning avec les enfants en fonction de leurs envies. Le planning et les informations relatives aux sorties sont affichés à l'entrée des salles d'accueil.

Pour les jeunes de 10 à 18 ans

Activités 10 - 14 ans

En période scolaire, le club 10/14 est ouvert, tous les mercredis, de 14 h 30 à 16 h.

Ce temps est une première approche de ce qu'est un Espace Jeunes. Les jeunes construisent eux-mêmes leur programme, accompagnés par l'équipe d'animation.

Pendant les vacances, les activités 10/14 sont proposées, à la journée ou demi-journée.

Choisissez 3,5 ou 8 activités sur le programme d'activités des vacances, composé de sorties en extérieur, d'activités numériques, de bricolage, d'activités artistiques, de jeux sportifs...

Pendant ces vacances de février seront proposés, Archery Bump, ciné débat dans le cadre de La Fête du court-métrage, après-midi fantastique sur le thème Harry Potter. Pour découvrir l'intégralité de la programmation et procéder aux inscriptions, rendez-vous sur www.pontpean.fr



Quelques activités sont déjà programmées pour les vacances de février, le groupe des petits, âgés de 3 à 5 ans, iront à la médiathèque. Ils pourront participer à « La Fête du court-métrage » en visionnant une sélection de court-métrages spéciale tout-petits. Quant aux enfants âgés de 6 ans et plus, une sortie au Laboratoire de Merlin des Champs Libres, ainsi qu'une sortie « Défis sportifs sur sable » au Cap Multisports de La Mézières sont prévues.

Les inscriptions s'effectuent par mail : enfance.jeunesse@pontpean.fr

Accueil 12 - 18 ans

En période scolaire, le Local est ouvert, le mercredi et samedi, de 14 h à 19 h, ainsi que le vendredi de 17 h à 19 h.

Pendant les vacances, le Local est ouvert du lundi au vendredi en accueil informel de 14 h à 19 h et une programmation est également prévue.

Le Local Jeunes est un espace dédié aux jeunes, où ils ont accès à des jeux de société, un billard, un babyfoot, une salle de bricolage, des activités manuelles, une salle informatique avec des jeux en réseaux... La prise de responsabilité, l'autonomie et l'épanouissement sont les objectifs prioritaires de la structure. C'est un lieu d'échanges où les animateurs accueillent les jeunes et les accompagnent à l'émergence de projets individuels ou collectifs.

Pendant les vacances de février, le local Jeunes proposera, une soirée, des réunions d'informations pour les séjours d'été 12/15 ans et 15/18 ans, un atelier citoyen, une rencontre autour de l'accès aux droits des jeunes (logement, formation, santé...), un atelier autour du flipper, et un après-midi bien-être. Pour découvrir l'intégralité de la programmation et procéder aux inscriptions, rendez-vous sur www.pontpean.fr

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Local Jeunes - Service Animation - Pôle Petite Enfance, Éducation, Jeunesse - Espace Beausoleil - Allée de la mine
06 74 83 34 95 - localjeunes@pontpean.fr www.pontpean.fr

MÉDIATHÈQUE

UN LIEU AVEC DES LIVRES, MAIS PAS QUE...



La Bibliothèque suspendue

Exposition

du mercredi 23 février au mercredi 27 avril

Venez découvrir 32 livres de l'artiste Jean-Claude Loubières et vivre une expérience de lecture proprement renversante. Surprise, nous ne vous en disons pas plus !

Ateliers d'écriture

Mercredi 16 mars, à 15h, pour les enfants à partir de 8 ans et samedi 26 mars, à 10h, pour les adultes

Dans le cadre de l'exposition La Bibliothèque suspendue et de la manifestation nationale Le Printemps des poètes, deux ateliers d'écriture animés par la Pont-Péannaise Catherine Cudennec vous sont proposés. Ces ateliers sont ouverts à tous, y compris pour les auteurs en herbe que nous sommes tous. Nul besoin de talent confirmé, Catherine saura nous faire jouer avec les mots pour un moment de partage convivial.

Sur inscription

P'tits lecteurs

Samedi 5 mars, de 10 h à 10 h 45, pour les 3 à 6 ans

En ce mois de mars, le printemps pointerait le bout de son nez. À cette occasion, c'est une séance de P'tits lecteurs un peu spéciale que nous vous réserverons avec des lectures de livres en musique grâce à la participation de Céline Malenfant de l'école intercommunale de musique Rive Sud.

Sur inscription

Pour venir à la médiathèque

L'inscription à la médiathèque ainsi qu'aux animations est gratuite. Le pass sanitaire (à partir de 12 ans et deux mois) et le port du masque à partir de 6 ans sont obligatoires pour entrer dans la médiathèque. Vous pouvez retourner vos documents sans Pass et utiliser le service « click and collect » à partir du site : www.mediathequepontpean.fr

La médiathèque sera fermée le mercredi 16 mars après-midi, ainsi que le samedi 26 mars, du fait des ateliers d'écriture.

Horaires

Mardi et jeudi : 16 h 30-18 h 30
Mercredi : 10 h-12 h ; 14 h-18 h 30
Samedi : 10 h-12 h

18 route de Nantes
35131 Pont-Péan
02 99 52 80 53

mediatheque.accueil@pontpean.fr
www.mediathequepontpean.fr



ESPACE BEAUSOLEIL



Offrez-vous une éclipse spectaculaire !



CUT THE ALLIGATOR

FUNK - SOUL

JEUDI 24 FÉVRIER
20 H 30

Cut the Alligator change de peau et renouvelle sa garde-robe, qui devient soul, plus roots avec un son vintage : tenez-vous prêts à découvrir la nouvelle mutation !

L'avidité de l'Alligator dévore tout sur son passage. Huit musiciens, une voix sensuelle et puissante, des cuivres déchaînés et une section rythmique sauvage s'unissent pour créer une mixture sonore unique et pleine de vie. Des mélodies tubesques, des riffs de cuivres explosifs, des rythmes incandescents... Des vibrations qui mettent le corps en transe !

En coréalisation avec le Grand Logis de Bruz
Durée : 1h10 / Tout public / Tarifs : entre 5 € et 13 €



LA SALAMANDRE UN OcéAN D'AMOUR

THÉÂTRE D'OBJET
ET UNIVERS DE PAPIER

SAMEDI 26 MARS
17 H

Chaque matin, Monsieur part pêcher au large des côtes bretonnes. Mais ce jour-là, c'est lui qui est pêché par un effrayant bateau-usine. Pendant ce temps, Madame attend. Sourde aux plaintes des Bigoudènes, convaincue que son homme est en vie, elle part à sa recherche. C'est le début d'un périlleux chassé-croisé, sur un océan dans tous ses états.

Odyssée épique, poétique et marionnettique, ce spectacle est une adaptation à la scène du livre de Gregory Panaccione et Wilfrid Lupano.

Durée : 45 mn / Tout public à partir de 6 ans / Tarifs entre 4 € et 8 €

POUR ACHETER VOS PLACES



www.espacebeausoleil.fr



02 99 05 75 63



espacebeausoleil@pontpean.fr



L'agenda

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JANVIER
FESTIVAL CINÉ'THIQUE
Cinéma documentaire
espace Beausoleil

FÉVRIER

SAMEDI 5 FÉVRIER
ADEC
SOIRÉE THÉÂTRE « PAR 4 CHEMINS »
20 h 30 - espace Beausoleil

JEUDI 17 FÉVRIER
COMPAGNIE KF ASSOCIATION
« LES AMANTES » - THÉÂTRE
Ouverture de résidence
19 h - espace Beausoleil

LUNDI 21 FÉVRIER
CONSEIL MUNICIPAL
20 h 30 - espace Beausoleil

JEUDI 24 FÉVRIER
CUT THE ALLIGATOR
FUNK - SOUL
20 h 30 - espace Beausoleil

DU MERCREDI 23 FÉVRIER
AU MERCREDI 27 AVRIL
EXPOSITION
LA BIBLIOTHÈQUE SUSPENDUE
médiathèque

SAMEDI 26 FÉVRIER 2022
CHANTIER PARTICIPATIF
du Budget participatif 2021
10 h - Parc du Midi

SAMEDI 26 FÉVRIER 2022
COMITÉ DES FÊTES
GRANDE SOIRÉE
DU RIRE ET DE LA CHANSON
20 h 30 - espace Beausoleil

MARS

MERCREDI 2 MARS
JOURNÉE DE SENSIBILISATION
À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
10 h - 12 h et 14 h - 17 h - espace Beausoleil

SAMEDI 5 MARS
P'TITS LECTEURS
10 h / 10 h 45 - médiathèque

SAMEDI 12 MARS
BOURSE AUX LIVRES
CSF

9 h 30 / 13 h - espace Beausoleil
dépot le vendredi 17 h 30 / 20 h

DIMANCHE 13 MARS
DISTRIBUTION D'ÉCONOMISEURS
D'EAU PAR EBR
9 h / 13 h - Place des Genêts

DIMANCHE 13 MARS
BRADERIE PUÉRICULTURE
PRIMEVÈRE asso des assistantes maternelles
9 h 30 / 13 h - espace Beausoleil

MERCREDI 16 MARS
ATELIER D'ÉCRITURE
à partir de 8 ans
15 h - médiathèque

JEUDI 17 MARS
SPECTACLE DE L'ÉCOLE
espace Beausoleil

SAMEDI 19 MARS
CONSEIL PARTICIPATIF
10 h / 12 h - Salle du conseil en mairie

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MARS
ARTS MANIAQUES - THÉÂTRE
20 h 30 le samedi, 15 h le dimanche
espace Beausoleil

LUNDI 21 MARS
CONFÉRENCE PETITE ENFANCE
20 h 30 - espace Beausoleil

LUNDI 21 MARS
CONSEIL MUNICIPAL
vote du budget
20 h 30 - salle du conseil en mairie

MERCREDI 23 MARS
ATELIER RÉPARATION DE VÉLO
Gratuit
Place des Genêts

SAMEDI 26 MARS
CÉRÉMONIE DE LA CITOYENNETÉ
11 h - Salle du conseil en mairie

SAMEDI 26 MARS
« UN OcéAN D'AMOUR »
COMPAGNIE LA SALAMANDRE
Jeune public
Théâtre d'objets et univers de papier
17 h - espace Beausoleil

SAMEDI 26 MARS
ATELIER D'ÉCRITURE
pour les ados et les adultes
10 h - médiathèque

EN DIRECT SUIVEZ LES
CONSEILS MUNICIPAUX
SUR FACEBOOK LIVE
@VilledePontPean

WWW.



Retrouvez toute l'information
de votre ville sur son site internet
WWW.PONTPEAN.FR



Recevez chaque semaine
l'actualité pont-péannaise
en vous inscrivant à la
NEWSLETTER



Suivez l'actualité,
l'agenda et les Lives sur
[@VilledePontPean](https://www.facebook.com/VilledePontPean)

Directeur de publication : Michel DEMOLDER - Lettre d'information municipale réalisée par le service communication de la commune avec la participation des élus, des services municipaux et des associations. Tirage 2000 exemplaires - distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Pont-Péan.
Impression sur papier géré durablement par l'imprimerie Édicolor ZI La Fresnais 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - CONTACT : communication@pontpean.fr

Pont-Péan